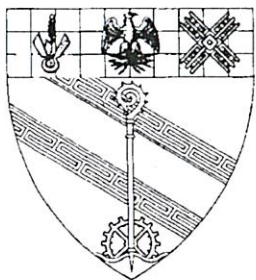


17



COMMUNE DE MOURMELON-LE-PETIT,
COMPLEMENT DU REGLEMENT INTERIEUR
SALLE ASSOCIATIVE DU PETIT MOURMELON

Le présent complément au règlement intérieur est applicable, conjointement avec le règlement intérieur du 12 juin 2024, à l'ensemble des personnes fréquentant la salle polyvalente et ses annexes (hall, cuisine, vestiaires, sanitaires, salle de repos, stockage...). Cette salle est la propriété de la commune de Mourmelon-Le-Petit. Son accès est conditionné à l'acceptation expresse du règlement intérieur et du présent complément par les utilisateurs.

4) COMPLEMENT DU COMPORTEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF

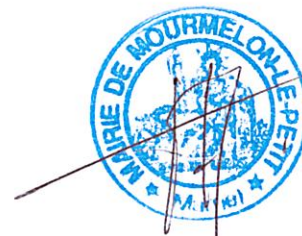
- ⇒ Autorisation de l'utilisation de barbecues, sous réserve d'une demande préalable auprès de Monsieur Le Maire, uniquement dans le fond du jardin arrière, à l'exclusion de la terrasse ;
- ⇒ Autorisation de l'installation de smoker ou de food-truck professionnels uniquement à l'entrée du parking, côté droit, sous réserve d'une demande préalable d'autorisation d'occupation.

7) COMPLEMENT DE PARTICIPATION FINANCIERE

Précision selon laquelle le montant de location de la salle est déterminé en fonction de l'adresse du locataire à la date de signature de la convention ;
 En cas de déménagement, le tarif initialement appliqué reste inchangé si celui-ci intervient dans un délai de trois mois avant la date de location ;
 Si la demande de location a été établie antérieurement à ce délai de trois mois, le tarif « ancienne CCRM » ou « extérieur » sera alors appliqué.

Le présent complément du règlement a été approuvé en séance du conseil municipal le 26/01/2026 par délibération n°2026-15, applicable à partir du 01/02/2026.

Le Maire,
René MAIZIERES



Lu et approuvé par l'organisateur de l'utilisation des locaux loués ou mis à disposition, qui atteste qu'un exemplaire du règlement est affiché dans les locaux loués et qu'un exemplaire lui a été remis en main propre.

A....., le.....
(signature précédée de la mention « lu et approuvé », du nom et du prénom de l'organisateur)